



contrat œufs de juillet à décembre 2020

Le présent contrat lie deux parties :

→ La Ferme Milvaches, Camille et Patrick Chicanne, La Millerie, 89500 Villeneuve-sur-Yonne,
(tél : 03 86 87 16 39 – mél : milvaches89@gmail.com - Certificat n° CER-OPT86514-C160137

→ Et le consomm'acteur,

Compléter ci-dessus

M. ou Mme :

Téléphone :

Courriel :

Termes du contrat

Engagements de la Ferme Milvaches

La Ferme Milvaches s'engage à :

> produire les œufs dans la transparence et à ouvrir l'exploitation aux visites des consomm'acteurs de l'Amapp –

Les Paniers Bio du Gâtinais ;

> communiquer les informations sur ses productions, via le bulletin et le site internet de l'Amapp –

Les Paniers Bio du Gâtinais ;

> livrer ou faire livrer les œufs à chacun des rendez-vous fixés par le présent contrat. En cas de force majeure, la livraison pourrait être annulée et sera donc automatiquement reportée à la suite du présent contrat ;

> être présente lors d'une distribution par mois pour rencontrer les consomm'acteurs ;

> tenir compte des remarques faites par les consomm'acteurs tant sur la qualité des produits que sur les variétés proposées.

Engagements du consomm'acteur

Le consomm'acteur s'engage à payer d'avance les œufs et à venir les retirer lors de la distribution :

de 18h15 à 19h15, sous le porche au 15 rue de la République, 89690 Chéroy (**prévoir une boîte pour les œufs**).

A tout moment, le consomm'acteur peut adhérer au présent contrat, celui-ci prenant effet le 1^{er} vendredi du mois suivant la réception du contrat et de son règlement. Tous œufs non retirés seront considérés comme perdus.

Le consomm'acteur peut désigner quelqu'un (adhérent ou non) pour venir chercher ses œufs à sa place. Il doit en informer par courriel l'Amapp à l'adresse suivante : amappcheroy@me.com.

Paielement

Le paiement se fait exclusivement par chèque à libeller à l'ordre de « La Ferme Milvaches ».

Ce contrat doit être accompagné de la totalité du règlement, à raison de

-1 chèque par mois correspondant au montant de la commande pour chaque mois (soit, 6 chèques).

Les chèques sont tirés chaque début de mois.

- 1 chèque global du montant total du contrat. Le chèque sera déposé en début de contrat.

Contenu du contrat

Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement en œufs (par 6 ou par douzaine) suivant le calendrier suivant :

Compléter ci-après avec les quantités désirées pour chaque livraison

Vous pouvez mettre des quantités différentes pour chaque vendredi et indiquer « 0 » pour certains vendredis.

Œufs, les 6 : 2,10 €

Œufs, les 12 : 4,00 €

Œufs, les 18 : 6,00 €

Contact Tutrice :

Anne Jacques : 07 81 48 82 30

amappcheroy@me.com

contrat œufs de juillet à décembre 2020

Nom du Consomm'acteur:.....

portable:

Ce calendrier ne peut plus être modifié en cours de contrat

Mél :

date	œufs			
	par 6	par 12	par 18	
03/07/2020				
10/07/2020				
17/07/2020				
24/07/2020				
31/07/2020				
juil-20X 2,10 € = X 4, € = X 6, € =	€
07/08/2020				
14/08/2020				
21/08/2020				
28/08/2020				
AOÛT 2020X 2,10 € = X 4, € = X 6, € =	€
04/09/2020				
11/09/2020				
18/09/2020				
25/09/2020				
sept-20X 2,10 € = X 4, € = X 6, € =	€
02/10/2020				
09/10/2020				
16/10/2020				
23/10/2020				
30/10/2020				
oct-20X 2,10 € = X 4, € = X 6, € =	€
06/11/2020				
13/11/2020				
20/11/2020				
27/11/2020				
nov-20X 2,10 € = X 4, € = X 6, € =	€
04/12/2020				
11/12/2020				
18/12/2020				
DECEMBRE 2020X 2,10 € = X 4, € = X 6, € =	€

signature adhérent

signature Ferme Milvaches

Contact tutrice
 Anne JACQUES
amappcheroy@me.com
 règlement œufs

07.81.48.82.30

Patrick Chicanna

nombre de chèques: